

aux programmes universels existants vont nous permettre de mettre à court terme environ 470 millions de dollars de plus par an entre les mains des familles à faible revenu. Ce chiffre représente 194 millions de dollars en frais supplémentaires au titre du programme de supplément du revenu garanti et 270 millions en prestations distribuées en vertu du Régime de sécurité du revenu familial, par suite des prestations supprimées aux familles à revenu plus élevé et des impôts recouverts des bénéficiaires.

A long terme, les changements envisagés dans le cadre du Régime de pensions du Canada devraient avoir pour effet d'augmenter pour certains groupes nécessiteux leur protection d'environ 365 millions de dollars par an.

Ces améliorations importantes peuvent être apportées sans diminuer les programmes d'expansion économique qui permettent d'assurer à la majorité un emploi productif, de façon que la production de la richesse nationale, grâce à laquelle il est possible de venir en aide aux moins favorisés ne soit pas entravée.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous nous inquiétons de la persistance et de l'étendue de la pauvreté au Canada. Il paraît que le cinquième de toute la population vit en deçà du seuil de la pauvreté. Il faut, je pense, apprendre à reconnaître le visage de la pauvreté de la société moderne. Le plus grand nombre, et de beaucoup, des Canadiens qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté travaillent à plein temps ou à temps partiel et ne reçoivent à peu près pas d'aide. La plupart des autres peuvent travailler à temps partiel dans leur région ou sont des personnes âgées, des aveugles, des invalides ou des mères de famille abandonnées par leur mari. Le nombre des Canadiens qui sont pauvres parce qu'ils refusent de travailler ne représentent que 3 p. 100 de tous ceux qui sont effectivement en deçà du seuil de la pauvreté.

Nous sommes de plus en plus bouleversés par l'échec de nos coûteux programmes de bien-être destinés à supprimer la pauvreté. Notre système s'est édifié au petit bonheur depuis un demi-siècle, alors que chaque nouveau programme reflétait les problèmes et les préoccupations du moment. Mais il n'y a jamais eu de transformation radicale de toute la structure, inspirée par des idéaux et des principes constants. Il en est résulté un système sans coordination, qui parfois gaspille des fonds dans certains secteurs et néglige les besoins véritables dans d'autres. Un tel régime est impuissant à répondre aux conditions et aux problèmes qui évoluent rapidement dans notre société technologique. Certes, un examen en profondeur s'impose.

Nous croyons que notre société exige l'établissement d'un système complet de justice sociale. Nous estimons que la fin première de notre société doit être d'assurer au maximum la liberté de choix et l'indépendance de chaque individu, mais il n'existe ni liberté de choix ni indépendance d'esprit pour ceux qui sont obligés de se contenter de subsister. A moins d'une action efficace de notre part, il semble qu'un cinquième des Canadiens et leurs enfants après eux soient condamnés à demeurer dans cette situation. Une telle réforme doit, à notre avis, attribuer un rôle clé aux stimulants, ce qui ne s'applique pas, évidemment, aux vieillards et autres qui ne font pas partie de la population active. Nous devrions souligner la nécessité et l'importance d'accroître les revenus et d'aider tous les

[L'hon. M. Munro.]

Canadiens capables de travailler à développer les aptitudes et la compétence requises pour gagner davantage.

Il faut créer des possibilités et des stimulants pour encourager les bénéficiaires à améliorer leur formation ou à trouver un meilleur emploi. Nous devons modifier nos programmes actuels de bien-être et de recyclage qui souvent découragent l'effort. Il y a lieu de mettre sur pied un programme d'accroissement des revenus pour les Canadiens, programme qui serait lancé par le gouvernement fédéral et qui, après des consultations poussées, serait intégré aux initiatives provinciales.

Il y a quelques années, la guerre a été déclarée à la pauvreté, mais cette lutte a cessé. En toute justice, il faut dire que la pauvreté a même augmenté depuis quelques années à cause d'un chômage accru et de la négligence à indexer les pensions de vieillesse, par exemple, sur le coût de la vie.

Ce Livre blanc et les propositions qu'il renferme sont certainement deux ans en retard. Lorsqu'on en prend connaissance, on se demande pourquoi il a fallu deux ans pour le préparer et le déposer à la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je ne dirai rien aujourd'hui des propositions distinctes concernant l'assurance-chômage ni de celles concernant le Régime de pensions du Canada qui ne sont pas destinées à entrer en vigueur avant 1973. Nous aurons tout le temps voulu pour en parler. Quant à la sécurité de la vieillesse, le taux uniforme sera fixé à \$80 par mois. Les célibataires de plus de 65 ans toucheront un supplément de revenu garanti de \$1,620 par année et les personnes mariées de \$3,050 par année. Je signale que la somme de \$1,620 par année est encore bien en deçà du seuil de la pauvreté pour un célibataire de plus de 65 ans. Il convient de signaler aussi que ces allocations sont imposables. Il faudrait surtout faire remarquer que le relèvement de 2 p. 100 en fonction du coût de la vie sera maintenu pour une raison qui m'échappe complètement.

Le ministre a signalé que cette dépense s'élèvera à 194 millions de dollars. Cette somme sera puisée dans le fonds de la sécurité de la vieillesse. Je souligne en passant que les sommes que le gouvernement économisera par suite de la réduction du programme d'allocations familiales compenseront au moins le relèvement des pensions de vieillesse. Je ne crois pas que le ministre ait voulu donner l'impression—mais je peux me tromper—que ces quelque 270 millions de dollars allaient être versés aux bénéficiaires des allocations familiales les plus défavorisés dans l'échelle des revenus. En réalité, ce montant s'élèvera à 100 millions et les économies ainsi réalisées seront de 270 millions plus ces 100 millions. Je ne m'oppose pas au principe de la sélectivité dans ce cas, mais je tiens à souligner que cette aide à la vieillesse vient un peu tard et qu'elle est insuffisante, en particulier pour les personnes seules dont les revenus restent en deçà du seuil de la pauvreté, et sont imposables. Je ne vois pas pourquoi les personnes âgées que l'on a déjà fait attendre trop longtemps ne devraient recevoir aucune assistance avant le 1^{er} avril de l'an prochain.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Quant aux changements à l'égard des allocations familiales, à mon avis, la formule adoptée